

Stéphane BAVOIS
Alexandre BEAUDEAU
Cyril DESCHELLETTE
Esméralda GONZALEZ
Victoria HARVOIRE
Sylvaine MOUTON
Julien PATANCHON

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

A.P.R.E.S.
Association Protestante Régionale d'Ecoute et de Soutien

Siège Social : Rue Léo Lagrange – BP 99
47400 - TONNEINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mérignac

21, Avenue Ariane
BP 20023
33702 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 34 60 00
Fax 05 56 13 05 11

Email : mel@audial.fr
<http://www.audial.fr>

A.P.R.E.S.**Association Protestante Régionale d'Ecoute et de Soutien**

Association Loi 1901

Siège social : Rue Léo Lagrange - BP 99 - 47400 TONNEINS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association A.P.R.E.S 47 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels à la note « Changement de méthode comptable » de la partie « Principes, règles et méthodes comptables ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'estimation et la comptabilisation des provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la gestion du conseil d'administration, dans le rapport moral et financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 19 juin 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



AUDIAL
représenté par Esmeralda GONZALEZ

BILAN ASSOCIATION

Présenté en Euros

ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement				1 800	- 1 800
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	111 125	102 024	9 101		9 101
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				2 873	- 2 873
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	244 231		244 231	119 070	125 161
Constructions	7 508 324	5 272 559	2 235 765	2 338 107	- 102 342
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 743 933	1 403 117	340 816	465 463	- 124 647
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	118 873		118 873	187 641	- 68 768
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	33 248		33 248	33 248	
Prêts					
Autres immobilisations financières	22 618		22 618	20 588	2 030
TOTAL (I)	9 782 352	6 777 700	3 004 652	3 168 790	- 164 138
Compte de liaison					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	48 772		48 772	16 703	32 069
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	752 652		752 652	799 538	-46 886
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	145 654		145 654	308 048	-162 394
Charges constatées d'avance	13 159		13 159	17 492	- 4 333
Valeurs mobilières de placement	1 044 892		1 044 892	643 409	401 483
Instruments financiers à terme et jetons obtenus					
Disponibilités	3 065 280		3 065 280	3 059 274	6 006
TOTAL (II)	5 070 409		5 070 408	4 844 464	225 944
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	14 852 761	6 777 700	8 075 060	8 013 254	61 806

BILAN ASSOCIATION (SUITE)

Présenté en Euros

PASSIF

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	382 321	382 321	
. Fonds propres complémentaires	341 331	341 331	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires	55 100	55 100	
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. dont réserves sous gestion propre			
. Réserves des activités sociales et médico-sociales	3 646 118	4 279 135	- 633 017
. Autres			
Report à nouveau	123 680	232 951	- 109 271
. dont report à nouveau sous gestion propre			
Report à nouveau activités sociales et médico-sociales	-1 813 281	-1 893 792	80 511
Excédent ou déficit de l'exercice	-329 654	-661 776	332 122
. dont résultat sous gestion propre			
. dont résultat des activités sociales et médico-sociales	-329 654	-661 776	332 122
Situation nette (sous total)	2 405 615	2 735 269	- 329 654
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	426 673	480 122	- 53 449
Provisions réglementées	58 693	26 591	32 102
TOTAL (I)	2 890 981	3 241 982	- 351 001
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	2 536 557	2 624 596	- 88 039
TOTAL (II)	2 536 557	2 624 596	-88 039
PROVISIONS			
Provisions pour risques	313 598	174 598	139 000
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	313 598	174 598	139 000
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	135 692	165 160	- 29 358
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	886 088	351 135	534 953
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	1 198 203	1 407 178	- 185 159
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 304	22 937	11 367
Autres dettes	79 636	25 667	53 969
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 333 923	1 972 078	361 845
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	8 075 060	8 013 254	61 806

COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	2 280	2 510	- 230	-9.16
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales				
. Ventes de prestations de services	112 324	88 561	23 763	26.83
. dont parrainages				
. dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales	112 324	88 561	23 763	26.83
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	186 045	231 115	- 45 070	-19.49
. Contributions des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	13 100 234	13 099 529	705	0.01
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	2 920		2 920	
. Mécénats	2 765			
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	2 000	2 000		
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		357 368	- 357 368	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	88 126	28 320	59 806	211.18
Autres produits	110 024	66 831	21 288	64.46
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	13 604 438	13 876 234	- 271 796	-1.95
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	2 893 269	2 731 465	161 804	5.92
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	815 488	803 433	12 055	1.50
Salaires et traitements	7 107 367	7 383 535	- 276 168	-3.74
Cotisations sociales	2 937 838	3 057 268	- 119 340	-3.91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	430 804	432 827	- 2 023	-0.47
Dotations aux provisions	139 000	145 000	- 6 000	-4.14
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
Reports en fonds dédiés		21 780	- 21 780	-100
Autres charges	73 883	43 675	30 208	69.17
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	14 397 649	14 618 983	- 221 334	-1.51
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-793 212	-742 748	- 50 464	6.79
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	39 743	84 689	- 44 946	-53.07
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	39 743	84 689	- 44 946	-53.07
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	5 020	11 635	- 6 615	-56.85
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	5 020	11 635	- 6 615	-56.85
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	34 723	73 054	- 38 331	-52.47
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV)	-758 489	-669 693	- 88 796	13.26
PRODUITS EXCEPTIONNELS	907 361	95 541	811 820	849.7
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	907 361	95 541	811 820	849.71
CHARGES EXCEPTIONNELLES	469 100	66 248	402 852	608.10
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	469 100	66 248	402 852	608.10
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	438 261	29 293	408 968	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	9 426	21 376	- 11 950	-55.90
Total des produits (I + III + IV)	15 173 450	14 744 442	429 008	2.91
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	15 503 104	15 406 218	96 886	0.63
EXCEDENT OU DEFICIT	-329 654	-661 776	332 122	50.19
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales	-329 654	-661 776	332 122	50.19
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

PASSIF

Exercice clos le
31/12/2025
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2024
(12 mois)

Variation

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser

- . acceptés par les organes statutairement compétents
- . autorisés par l'organisme de tutelle

Dont en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNES



ANNEXES ASSOCIATION

ANNEXES ASSOCIATIONS

PREAMBULE

Créée en 1848 à Tonneins (47), l'association APRES est reconnue d'utilité publique depuis 1884. Elle gère 9 établissements et services destinés à des enfants. L'association intervient dans le département du Lot-et-Garonne au sein des communes de Tonneins, Marmande, Villeneuve-sur-Lot, Allez-et-Cazeneuve et Nérac.

Les établissements et services exercent leurs missions soit dans le champ de la protection de l'enfance (trois maisons d'enfants à caractère social qui se déclinent chacune en internat, placement familial, hébergement diversifié et un service d'insertion professionnel) soit dans le champ du handicap (un ITEP avec internat, externat et SESSAD, ainsi que deux établissements pour enfants polyhandicapés et/ou présentant des troubles envahissant du développement).

En développement constant depuis sa création, l'association compte sur l'année 2025, 114 adhérents, 212 salariés et 9 établissements afin de prendre en charge environ 250 enfants dont 175 dans le cadre de la protection de l'enfance et 75 au titre du handicap. Ils sont accueillis à travers des petites unités d'internat ou dans des familles d'accueil pour répondre au mieux à leurs besoins.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 075 060 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 329 654 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/05/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur :

- Les principes comptables généraux du règlement ANC 2022-06 du 4 Novembre 2022, modifiant ceux du règlement ANC 2014-03 du 5 Juin 2014
- Les dispositions particulières du règlement ANC 2023-03 du 7 Juillet 2023 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifiant celle du règlement ANC 2018-06 du 5 Décembre 2018
- Les dispositions du règlement ANC 2019-04 relatives aux entités gestionnaires d'établissements ainsi que de services sociaux et médicaux sociaux.
- L'instruction budgétaire et comptable M22.

Le règlement ANC 2019-04 impose de présenter sur des lignes distinctes du bilan ainsi que du compte de résultat, le montant des réserves, résultats et des produits des activités des établissements sociaux et médicaux-sociaux.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général.

Lors de l'année 2025, l'association a vu le départ du Directeur Général. En avril a été nommée, par la Présidente du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne, une équipe d'Administration provisoire avec pour but d'accélérer l'amélioration du fonctionnement de l'association. Cette administration provisoire possédant tous les droits et responsabilités associés au Conseil d'Administration et à la direction sur le périmètre d'intervention du Conseil Départemental à savoir les MECS et le siège.

En fin d'année, il a été constaté le début des travaux sur l'ISEP avec l'acquisition d'un terrain ainsi que les frais d'architectes liés.

Après analyse des demandes formulées par les parties adverses, l'association APRES a actualisé les provisions pour litiges de 139 K€ sur la base de son appréciation du risque suite à la consultation de son avocat. Les provisions pour litiges s'élèvent au 31/12/25 à 313.598 €.

L'association a obtenu, durant l'exercice la régularisation de ses cotisations Urssaf pour les années 2022, 2023 et 2024. Le total des remboursements perçus s'élevait à 904 K€. Pour l'exercice 2025, cette régularisation s'est traduite par une économie de charge sociale qui s'élevait à 321 K€ au 31/12/25.

Afin d'amener à bien ces régularisations de cotisations, l'association a fait appel à la société ALEGE, spécialiste en mission d'optimisation, de chiffrage et de récupération de charges sociales, dont la rémunération s'est calculée sur 40 % des économies réalisées par l'association. Le coût de cet accompagnement, sur 2025, s'est élevé à 158.696 €.

EVENEMENT POST-CLOTURE

Un Directeur Général avait été nommé durant le 1^{er} semestre 2025 et a quitté l'association en décembre 2025.

La mission de l'Administration Provisoire, initialement sur 6 mois, a été reconduite sur 6 mois supplémentaires et a pris fin le 27 avril 2026. Cette administration provisoire a pris fin à la suite de la levée des différentes injonctions du Conseil Départemental. Poursuite néanmoins d'un accompagnement au-delà de cette date au travers d'une mission de direction générale par intérim.

Un nouveau Directeur Général devrait être nommé.

Par ailleurs, un contrôle Urssaf a démarré au cours du 1^{er} semestre 2026. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun redressement pouvant avoir un impact significatif sur les comptes de l'APRES.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Fonds associatifs :

Les fonds associatifs sont constitués des éléments suivants :

- Des fonds associatifs sans droit de reprises : valeur du patrimoine intégré à l'association.
- Des réserves statutaires : constituées à partir des décisions d'affectations des financeurs.
- Des reports à nouveau : qui se composent d'excédents ou de déficits antérieurs en instance d'affectations ou de reprise par les financeurs.
- Des subventions d'investissements : aides au financement de biens d'équipement qui sont reprises au rythme des amortissements des immobilisations auxquelles elles sont rattachées.
- Des provisions règlementées : comprenant des provisions sur des réserves de plus-values nettes d'actifs.

Fonds dédiés :

Les fonds dédiés sont les rubriques de passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Concernant les fonds dédiés au 31/12/2025 :

- La somme de 2 536 557,40 euros a été provisionnée lors de l'arrêté des comptes.
- La somme de 88 126.34 euros a été consommée sur l'exercice.

Résultats antérieurs :

Les résultats des exercices précédents font l'objet de proposition d'affectation par le conseil d'administration. Ils sont portés en résultat en instance d'affectation dans l'attente des décisions des autorités de tarification.

Ces dernières peuvent valider ou modifier, à la fois, le montant des résultats et leurs affectations. Ces décisions feront l'objet d'écritures spécifiques.

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Valeurs Mobilières de Placement :

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, augmenté des frais accessoires. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur valeur vraisemblable de négociation. Seules les moins-values latentes affectent, le cas échéant, le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation. Aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

Comptes de passage :

Le compte de passage permet d'expliquer la distorsion du résultat plurisectoriel entre le résultat global et ceux des différents établissements exposés dans les comptes administratifs 2025 qui sont communiqués aux tiers financeurs. Le compte de passage 2025 vous est proposé page 27.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

Concours Publics et Subventions :

Au cours de l'exercice, l'association a facturé, dans le cadre du prix de tarification de journée, la somme de 8,552 M€ au Conseil Départemental de Lot-et-Garonne ainsi qu'aux Conseils Départementaux limitrophes du Lot-et Garonne.

Concernant la dotation globale, l'association a perçu la somme de 4,542 M€ de la part de l'Autorité Régionale de Santé.

Rémunération des dirigeants :

Donner le détail de ce type d'information reviendrait à communiquer une information individuelle

Analyse du résultat :

Les comptes annuels font ressortir un résultat comptable lié à l'activité plurisectorielle de l'association.
Afin d'avoir une analyse sectorielle, il convient de distinguer ce résultat entre les différents établissements :

Etablissements	Excédent	Déficit
C00 ASSO		-94 272.10 €
C01 CLAIR MATIN	148 423.21 €	
C02 CONCORDE		-327 379.65 €
C03 UEP VSL		-62 852.63 €
C04 GARDOLLE	160 251.54 €	
C05 SIEGE		-9 146.81 €
C07 ISEP	15 782.36 €	
C08 SESSAD		-134 304.25 €
C09 LA CERISAIE	50 353.25 €	
C12 SAVS		-3 755.49 €
C14 APPV		-72 753.16 €
TOTAL	374 810.36 €	-704 464.09 €
	-329 653.73 €	

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Conformément à la nouvelle réglementation comptable en vigueur, l'association APRES a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2025 le règlement comptable ANC 2022-06 ainsi que le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 qui est venu modifier le règlement ANC 2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif pour ce qui concerne le plan de comptes et les modèles de bilan et de compte de résultat.

Les principales évolutions portent sur :

- Une nouvelle présentation des comptes annuels dont :
 - o Au compte de résultat :
 - Redéfinition du résultat exceptionnel qui restreint son utilisation et conduit notamment :
 - Au reclassement des produits sur cessions d'immobilisations et des valeurs comptables nettes d'immobilisations cédées en exploitation
 - Au reclassement des quote-part de subvention d'investissement rapportées au résultat dans les « Concours publics et subventions » en exploitation
 - Suppression des transferts de charges conduisant à :
 - Un reclassement partiel en diminution des frais de personnel
 - Un reclassement partiel dans les « Autres produits »
- Une recodification des comptes du plan comptable

Ces évolutions et les principaux impacts sur la comparabilité des comptes 2024 sont les suivantes :

- la quote-part de subvention d'investissement ramenée au résultat en 2024 à 63 K€ a été reclassée d'exceptionnelle à exploitation,
- les transferts de charge de 2024 pour 42 K€ étaient constitués des remboursements sur sinistre véhicule. En 2025, le montant de ces remboursements est de 6 K€.

ANNEXES ASSOCIATIONS (SUITE)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	106 455	9 342	4 673	111 125
Immobilisations corporelles	9 474 545	436 786	301 715	9 615 361
Immobilisations financières	53 836	7 160	5 130	55 866
TOTAL	9 634 837	453 288	305 772	9 782 352

Amortissements

Amortissements	Durée utilisation	Mode	Amortissement et dépréc. au 31/12/2024	Dotations	Diminutions	Amortissement et dépréc. au 31/12/2025
----------------	-------------------	------	--	-----------	-------------	--

Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Durée utilisation	Mode	101 783	241		102 024
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits Fonds commercial (établissements privés) - dont droit au bail	1 à 5 ans	Linéaire	101 783	241		102 024
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. incorporelles			101 783	241		102 024

Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles			6 364 265	430 563	119 150	6 675 678
Terrains						
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure						
Constructions sur sol propre	25 à 50 ans	Linéaire	5 005 010	279 527	11 977	5 272 560
Constructions sur sol d'autrui						
Installations, matériel et outillage techniques	5 à 20 ans	Linéaire	342 418	27 882	62 942	307 358
Autres immobilisations corporelles	3 à 7 ans	Linéaire	1 016 837	123 154	44 231	1 095 760
Immobilisations corporelles en cours						
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. corporelles			6 364 265	430 563	119 150	6 675 678

TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS			6 466 048	430 804	119 150	6 777 702
--	--	--	------------------	----------------	----------------	------------------

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	752 652	752 652	
Autres créances	194 426	194 426	
Charges constatées d'avance	13 159	13 159	
TOTAL	960 237	960 237	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	14 639
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	163 580
TOTAL	178 219

ANNEXES ASSOCIATIONS ANC2022 06 (SUITE)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Variation Fonds Propres

Fonds propres	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	VARIATION	Montant net 31/12/2025
Fonds associatifs sans droit de reprise	723 651.79			0.00	723 651.79
Fonds associatifs avec droit de reprise :				0.00	0.00
Apports	55 100.00			0.00	55 100.00
Legs et donations				0.00	0.00
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	-669 730.26	41 764.70	68 519.94	-26 755.24	-696 485.50
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-1 224 061.80	1 351 629.91	1 244 363.60	107 266.31	-1 116 795.49
Ecart de réévaluation				0.00	0.00
Réserves	4 279 134.96	6 763.76	639 780.87	-633 017.11	3 646 117.85
Report à nouveau	232 950.50		109 270.33	-109 270.33	123 680.17
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-661 776.36	1 067 866.10	735 743.46	332 122.64	-329 653.72
SITUATION NETTE	2 735 268.83	2 468 024.47	2 797 678.20	-329 653.73	2 405 615.10
Subventions d'investissement	480 121.71		53 448.33	-53 448.33	426 673.38
Provisions réglementées	26 591.38	32 105.48	4.10	32 101.38	58 692.76
TOTAL GENERAL	3 241 981.92	2 500 129.95	2 851 130.63	-351 000.68	2 890 981.24

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires	4	90	94	
Autres provisions réglementées	26 587	32 105		58 693
TOTAL (I)	26 591	32 195	94	58 693
Provisions pour litiges	174 598	139 000		313 598
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	174 598	139 000		313 598
TOTAL GENERAL (I+II)	201 189	171 195	94	372 291
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		139 000		
- financières				
- exceptionnelles		32 195	94	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	135 692	30 118	81 007	24 567
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	886 088	886 088		
Dettes fiscales et sociales	1 198 203	1 198 203		
Dettes sur immobilisations	34 304	34 304		
Autres dettes	79 636	79 636		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 333 923	2 228 349	81 007	24 567

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	113
Fournisseurs	154 771
Dettes fiscales et sociales	804 480
Autres dettes	79 069
TOTAL	1 038 433

Fonds Dédiés

Fonds dédiés	Montants 2024	Dotations de l'Exercice 2025	Reprises de l'Exercice 2025	Montants 2025
191 - Fonds reportés liés aux legs ou donations				
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	349 662.11			349 662.11
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	2 275 021.63		88 126.34	2 186 895.29
195 - Sur Dons Manuels Affectés				
196 - Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public				
Totaux	2 624 683.74		88 126.34	2 536 557.40

Fonds Dédiés par ETS

Fonds dédiés	Montants 2024	Dotations de l'Exercice 2025	Reprises de l'Exercice 2025	Montants 2025	Dont fonds dédiés à plus de 2 ans
C00 - ASSO					
C01 - CLAIR MATIN	32 746.87	-	-	32 746.87	32 746.87
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	32 746.87			32 746.87	32 746.87
C02 - CONCORDE		-	-		
C03 - UEP VSL					
C04 - ITEP GARDOLLE	23 133.87	-	1 678.75	21 455.12	976.32
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	22 157.55		1 678.75	20 478.80	-
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	976.32			976.32	976.32
C05 - SIEGE	35 619.00	-	35 619.00		
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	35 619.00		35 619.00		-
C07 - ISEP	2 145 256.50	-	14 794.87	2 130 461.63	21 838.94
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	140 410.50		14 794.87	125 615.63	21 838.94
1942 - Fonds dédiées	2 004 846.00			2 004 846.00	-
C08 - SESSAD	11 321.11	-		11 321.11	11 321.11
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	11 321.11			11 321.11	11 321.11
C09 - LA CERISAIE	376 606.39	-	36 033.71	340 572.68	
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	90 832.08		19 454.84	71 377.24	-
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	285 774.31		16 578.87	269 195.44	-
C12 - SAVS					
C14 - APPV					
Totaux	2 624 683.74	-	88 126.33	2 536 557.41	66 883.24

ANNEXES ASSOCIATIONS ANC2022 06 (SUITE)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite. Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 731 592 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 65-67 ans pour les cadres et 60-64 ans pour les non-cadres
- le taux de rotation du personnel : faible pour les cadres, moyen pour les non-cadres
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 1.5% pour les cadres et 1% pour les non-cadres
- le taux d'actualisation retenu : 3,60 %
- le taux moyen des charges sociales : 45% pour les cadres et 35% pour les non-cadres

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	17	
Non cadres	195	
TOTAL	212	

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 21.357 E.

Engagements financiers

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers recus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements de crédit-bail	5 605	
Engagements de locations financières	15 121	
Engagements en pensions, retraite et assimilés	731 592	
Autres engagement		
Plan d'Aide à l'investissement CNSA - Courrier ARS du 21/12/2023		1 000 000.00
Honoraires ALEGE : montant TTC calculé sur 40% des économies réalisées lié au paramétrage du logiciel de paie sur la période 01/2026 à 08/2026, puis 30% sur la période 09/2026 à 08/2027	241 016	
TOTAL	993 334	1 000 000.00

Engagements Crédit-Bail

	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE			76 494		
Redevances payées					
Cumul exercices antérieurs			70 889		70 889
Dotation exercice			5 605		5 605
TOTAL			76 494		76 494
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus			3 932		3 932
entre 1 et 5 ans			6 435		6 435
à plus de 5 ans					
TOTAL			10 367		10 367
Valeur résiduelle					
à 1 an au plus					0
entre 1 et 5 ans					
à plus de 5 ans					
TOTAL			0		0

TABLEAU DE PASSAGE

	COMPTABLES	REPRISE RESULTAT N-2	RESULTAT ECONOMIQUE	DEPENSES POUR CONGES PAYES	ADMINISTRATIFS
	(A)	(B)	(A)+(B)=(C)	(D)	(C)+(D)=(E)
C00 ASSO	-94 272.10 €		-94 272.10 €		-94 272.10 €
C01 CLAIRMATIN	148 423.21 €		148 423.21 €	-8 390.41 €	140 032.80 €
C02 CONCORDE	-327 379.65 €		-327 379.65 €	-4 066.70 €	-331 446.35 €
C03 UEP VSL	-62 852.63 €		-62 852.63 €	18 320.30 €	-44 532.33 €
C04 GARDOLLE	160 251.54 €	173 902.00 €	334 153.54 €	-12 111.67 €	322 041.87 €
C05 SIEGE	-9 146.81 €		-9 146.81 €	4 467.57 €	-4 679.24 €
C07 ISEP	15 782.36 €	87 312.00 €	103 094.36 €	6 102.58 €	109 196.94 €
C08 SESSAD	-134 304.25 €	-93 577.00 €	-227 881.25 €	7 390.12 €	-220 491.13 €
C09 LACERISAIÉ	50 353.25 €		50 353.25 €	-7 310.38 €	43 042.87 €
C12 SAVS	-3 755.49 €		-3 755.49 €	840.17 €	-2 915.32 €
C14 APPV	-72 753.16 €		-72 753.16 €		-72 753.16 €
TOTAL	-329 653.73 €	167 637.00 €	-162 016.73 €	5 241.58 €	-156 775.15 €